



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11-05/2026

Séance du lundi 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire,

Convocation : Le 12 mai 2026

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 20
- pouvoirs : 5 - votants : 25

PRESENTS : Bruno LYONNAZ, Christina MALAPLATE, Yves VANHELMON, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Claude RICHARD, Isabelle BASSET, Martine POINTET, Didier VALLÉE, Pierre-André VILLENEUVE, Marie GENOT, Sébastien DOMENJOUR, Aude FERASIN, Séverine PARIS, Marie-Laure MELCKMANS, François-Xavier RITZ, Olivia COSTA-HAMEZ, Gabin BARAN, Cyrille MAGNIEN, Caroline MORRONGIELLO, Philippe HÉMARD.

ABSENTS EXCUSES : Guénaële GLABAY, David FLANDIN, Nuanchan DUCROCQ, Stéphane GODEUX, Cindy SANCHEZ-DIAZ.

ABSENTS : Michel METRAL-BOFFOD, Emile BOT.

POUVOIRS :

Guénaële GLABAY a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY
David FLANDIN a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ
Nuanchan DUCROCQ a donné pouvoir à Christina MALAPLATE
Stéphane GODEUX a donné pouvoir à Séverine PARIS
Cindy SANCHEZ-DIAZ a donné pouvoir à Caroline MORRONGIELLO

SECRETAIRE DE SEANCE : Gabin BARAN

Objet :

Convention d'occupation précaire de logements communaux au profit de l'Association Anancy Sauvetage secourisme

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que la surveillance de la plage municipale de SEVRIER a été confiée, pour la saison 2026, à l'association Anancy Sauvetage Secourisme, qui mettra à la disposition de la commune 6 sauveteurs, dont deux chefs de poste, formés et disposant du matériel nécessaire à l'exercice de leurs missions.

Afin d'aider cette association d'intérêt général et dans le but de faciliter les recrutements, il est proposé au Conseil municipal de lui mettre à disposition deux appartements dont la commune

est propriétaire, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire. Ces deux appartements sont situés à l'étage de la Mairie et de l'école, et seraient mis à disposition de l'association du 22 juin au 30 août 2026 moyennant une redevance d'occupation fixée à 200 euros par mois pour la totalité des biens mis à disposition, avec une proratisation pour le mois de juin.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu ces explications,

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir l'activité de l'association Annecy Sauvetage Secourisme,

Après en avoir délibéré :

DECIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la convention d'occupation précaire de logements communaux entre la commune de SEVRIER et l'association Annecy Sauvetage Secourisme telle que jointe à la présente délibération.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

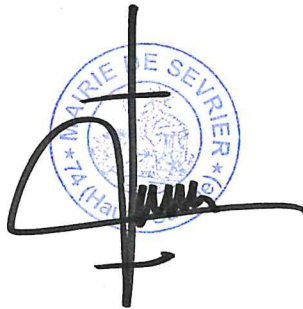
Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

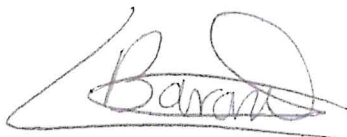
Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Gabin BARAN



Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire par le Maire le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :

Mis en ligne le :